

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du vendredi 5 février à 20h30

Le cinq février deux mil dix à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 9

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, Mme CAILHOL.

Excusé : Mr ALADEL, DACHARY Lucie

Date de convocation: 1 février 2010

Date d'affichage: 1 février 2010

Secrétaire de séance : Mme CAILHOL

Objet Contribution pour la scolarisation des enfants sur le RPI de ST MARTIN LE REDON.

La Commune faisant parti du RPI de ST MARTIN LE REDON et de MONTCABRIER, le Maire propose **d'allouer une contribution de 200 € par enfant** à la commune de ST MARTIN LE REDON pour les enfants scolarisés à l'école pour l'exercice 2010. Le nombre des enfants de CASSAGNES scolarisés à l'école de ST MARTIN LE REDON étant de **4 enfants**, le montant de la contribution à la commune de ST MARTIN LE REDON sera de **800 €**. Le Conseil Municipal après délibération approuve à la majorité cette contribution de **800 €** et donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire cette contribution au budget 2010.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le